

# **Extrait du registre aux délibérations**

## **du Collège des Bourgmestre et Echevins**

### **de la Commune d'ERPELDANGE-SUR-SÛRE**

#### **SÉANCE du 21 décembre 2023**

Présents: M. Gleis-bourgmestre  
Mme Schaeffer, M. Kuffer - échevins  
Troes - secrétaire communal

Absent(s): a) excusé: néant

b) sans motif: néant

Point de l'ordre du jour: 1

OBJET : Avis de conformité quant au projet d'aménagement particulier nouveau quartier « PAP  
In den Steinkaulen » à Ingeldorf

Le collège des bourgmestre et échevins,

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Vu le plan d'aménagement général de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre approuvé par le conseil communal en sa séance du 14 décembre 2017, approuvé par la Ministre de l'Environnement le 5 mars 2018, réf. 81482/CL-mb et par le Ministre de l'Intérieur en date du 23 août 2018, réf. 57C/006/2017

Vu le concept ZAN 2.0 « Zentrale Achse Nordstad » partie intégrante du plan d'aménagement général de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre en vigueur et plus particulièrement la partie relative à la section 1 « In den Steinkaulen »

Vu la modification du plan d'aménagement général de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre approuvée par le conseil communal en sa séance du 24 novembre 2021, approuvée par la Ministre de l'Environnement le 17 janvier 2022, réf. 99374/PS-mb et par la Ministre de l'Intérieur en date du 8 février 2022, réf. 57C/007/2021

Vu la modification du plan d'aménagement général de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre approuvée par le conseil communal en sa séance du 31 mai 2023, approuvée par la Ministre de l'Intérieur en date du 25 juillet 2023, réf. 57C/008/2023

Vu la réunion du collège des bourgmestre et échevins avec la plateforme de concertation (PAP) en date du 26 janvier 2023 quant au projet en question et référencé sous PCE/57C/349/2023

Vu le projet d'aménagement particulier dénommé « In den Steinkaulen » à Ingeldorf introduit le 15 décembre 2023 par le bureau Luxplan s.a. Ingénieur conseils pour le compte de Oben dem Hirtenhaus sàrl et portant sur les parcelles n° 454/1514, 454/1515, 454/1516, 454/1517 et 454/2117, inscrites au cadastre de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre section A d'Ingeldorf d'une superficie totale d'environ 44,15 ares et prévoyant l'aménagement d'un immeuble avec environ 1.700 m<sup>2</sup> de surface construite de bureau au total sur le RDC et le +1, 25 logements sur environ 2.600 m<sup>2</sup> de surface construite brute, 76 emplacements de stationnement voiture au sous-sol, 13 emplacements pour les deux-roues

Vu le dossier soumis qui comprend entre autres

- la partie graphique plan n° 20211628-LP-U001 Indice D modifiée en dernier le 11/12/2023 et
- la partie écrite version du 11 décembre 2023 avec 15 articles sur les pages 9 à 18 et
- le rapport justificatif version novembre 2023, modifié en dernier le 11 décembre 2023 sur 39 pages avec 6 chapitres dont le descriptif du concept urbanistique et la conformité du PAP au PAG en vigueur

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins doit analyser la conformité du projet d'aménagement particulier soumis avec le plan d'aménagement général en vigueur

Notant que le service technique confirme la conformité du projet d'aménagement particulier avec le plan d'aménagement général en vigueur

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Vu les règlements grand-ducaux du 8 mars 2017 relatifs à l'aménagement communal et le développement urbain

Après en avoir délibéré conformément à la loi

u n a n i m e m e n t

d'aviser favorablement le projet d'aménagement particulier dénommé « In den Steinkaulen » à Ingeldorf introduit le 15 décembre 2023 par le bureau Luxplan s.a. Ingénieur conseils pour le compte de Oben dem Hirtenhaus sàrl et portant sur les parcelles n° 454/1514, 454/1515, 454/1516, 454/1517 et 454/2117, inscrites au cadastre de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre section A d'Ingeldorf d'une superficie totale d'environ 44,15 ares et prévoyant l'aménagement d'un immeuble avec environ 1.700 m2 de surface construite de bureau au total sur le RDC et le +1, 25 logements sur environ 2.600 m2 de surface construite brute, 76 emplacements de stationnement voiture au sous-sol, 13 emplacements pour les deux-roues,

de constater la conformité du projet d'aménagement avec le plan d'aménagement général de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre en vigueur,

de transmettre à la cellule d'évaluation du Ministère des Affaires intérieures aux fins voulues deux dossiers imprimés, avec support informatique, et comprenant entre autres :

- la partie graphique plan n° 20211628-LP-U001 Indice D modifiée en dernier le 11/12/2023 et
- la partie écrite version du 11 décembre 2023 avec 15 articles sur les pages 9 à 18 et
- le rapport justificatif version de novembre 2023, modifié en dernier le 11 décembre 2023 sur 39 pages avec 6 chapitres dont le descriptif du concept urbanistique et la conformité du PAP au PAG en vigueur.

Ainsi fait à Erpeldange-sur-Sûre et date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Erpeldange-sur-Sûre, le 29 décembre 2023

Claude Gleis,  
Bourgmestre



Paul Troes,  
Secrétaire communal